

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEOUX

Délibération 2024/01 Décision Modificative au budget Assainissement 2023 DM2023/05

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 10
- Présents : 10
- Représentés : 0
- Votants : 10
- Exprimés : 10
- Pour : 10
- Contre : 00
- Abstention : 00

Date de la convocation : 12/01//2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux du mois de janvier, à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Pascal MERIGOT

Présents : CHAZAL Michel, FONTY Éric, FOURNET Denis, MERIGOT Pascal, MUNNÉ Sylvie, LANNEAU Guy, VAISSET Frédéric, MILLET Sandra, MERIGOT Sylvie, CARNEIRO EMILIE

Absents :

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : CARNEIRO Emilie

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire une Décision Modificative au budget Assainissement 2023 afin de créditer le compte 1661 pour le remboursement anticipé du prêt-relai qui n'avait pas été prévu au budget 2023. Monsieur le maire explique qu'il est également nécessaire d'ouvrir des crédits budgétaires au chapitre 66 pour les ICNE à régulariser.

Le tableau ci-dessous résume les mouvements de crédits :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Réseaux	61523		530.00			
Intérêts Rattachement des ICNE				66112		530.00
Fonctionnement dépenses			530.00			530.00
Solde			0.00			
Emprunts en euro				1641	H.O.	76 800.00
Installations techniques matériel et outil	2315	H.O.	58 000.00			
Investissement dépenses			58 000.00			76 800.00
Solde			18 800.00			
Emprunts en euro				1641	H.O.	18 800.00
Investissement recettes						18 800.00
Solde			18 800.00			

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Pour copie conforme

Pour le maire,
Le premier adjoint
Guy Lanneau.



Transmis le 24/01/2024
Affiché le 22/01/2024